L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

A l'année quotidien....$12 } payable d'avance
do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 21 JUIN 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Point de nouvelles d'Europe. Mais le *Great Western* est attendu tous les jours et le *Columbia* incessamment. (1.)

Le Mexique est toujours dans la même situation politique et morale. Chaque jour amène la séparation de quelque département de ce grand empire qui succombe ainsi, non sous le poids de sa puissance, mais sous l'action dissolvante de l'anarchie et de la corruption.

Le Texas ne s'occupe en ce moment que de l'élection de son président. Saml. Houston parait avoir les meilleures chances. Du Yucatan, on n'apprend rien depuis quelque temps.

Quant aux autres Républiques de l'Amérique Espagnole, elles sont dans leur état normal, "en révolution partout et toujours."

Le congrès des Etats Unis étant à peine en session on ne saurait porter un jugement sur la nature et l'utilité de ses travaux. Le sénat a déjà donné son adhésion au *bill* abrogeant la loi des *sous-trésoreries* et l'a fait à une majorité décisive. La chambre adoptera sans aucun doute le même *bill*, mais pas si vite parce qu'on ne pourra échapper si aisément, vu le nombre des membres, à l'éloquence un peu trop verbeuse de certains représentans.

Mais nous voyons surtout avec peine que la chambre populaire perde son temps à discuter la convenance ou la disconvenance de maintenir l'article du règlement repoussant d'avance toutes les pétitions abolitionistes.

Ce n'est pas que la question soit facile à trancher, car là où l'on voit les hommes les plus éminens se diviser, se combattre sans acception de parti politique ou d'intérêts de sectionalité, on peut affirmer sans crainte de méprise et sans autre examen, qu'il y a une immense difficulté à surmonter; mais il nous semble que cette question ne devrait pas être examinée pendant une session extraordinaire qui sera toujours trop courte, quoi qu'on fasse, pour l'expédition des affaires indispensables et urgentes.

Le capitaine du navire naufragé, le *William Brown*, Harris, a bien réellement été sauvé ainsi que toutes les personnes qui s'étaient embarquées avec lui dans le canot: Il n'y a plus à en douter. Et c'est un français, Louis Lebas, capitaine du bateau pêcheur de Dieppe la *Mère de Famille*, qui a recueilli les naufragés du canot quelques heures après qu'ils s'étaient séparés de la chaloupe, dans la matinée du 26 avril, et qui les a transportés à St. Pierre, sur la côte de Terreneuve.

Les expéditions auxquelles a donné lieu la tragédie du *Charles* n'ont amené aucun résultat. Nous nous trompons; celle du *Merchant* a amené un résultat négatif, un déplorable résultat: la mort d'un citoyen paisible par suite, sans doute, d'une méprise funeste. On a encore fait courir des bruits "sur des cadavres trouvés dans une petite île des passes du Mississipi," et probablement même que nous ne sommes pas quittes de tous les contes auxquels cet événement mystérieux a donné et donnera lieu. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne sait rien encore, absolument rien, pas plus que le premier jour, sur le sort des personnes qui se trouvaient à bord de ce malheureux navire, et Dieu seul pourrait dire si l'on en saura jamais rien.

Notre rade se dégarnit rapidement, et chaque jour nos rues sont moins encombrées. La population flottante par besoin d'affaires, par ton ou par peur s'éloigne de nous. Cependant la salubrité n'a jamais été meilleure.

Le théâtre attire peu de monde maintenant: cela se conçoit. Il faut un attrait scénique bien puissant pour faire échanger, de gaieté de cœur, la douce et bienfaisante brise du soir contre un bain de vapeurs. On assure cependant que *Pierre Lerouge* est un excellente critique des travers de quelques parvenus et que cette pièce mérite d'être vue en dépit de la chaleur.

(1) Ces lignes étaient écrites lorsque les nouvelles du *Great-Western* nous sont parvenues.

COUR CRIMINELLE.

L'affaire du Docteur Hough a été jugée vendredi mais le jury n'a rendu son verdict que samedi matin. On sait qu'il s'agissait d'un crime, ou d'une tentative de crime de viol, sur une enfant de 11 ans. La défense a été présentée, en français par M. Soulé avec son talent habituel et en anglais par un jeune débutant M. Walker. L'accusation a été soutenue avec force et talent par M. l'avocat-général.

Le jury après une très longue délibération, a déclaré l'accusé coupable de tentative. La sentence sera prononcée incessamment par le juge. Nous croyons que le maximum de la peine est deux ans de travaux forcés.

GRAND INCENDIE.—Hier soir à 11 heures et demie, le feu a éclaté dans la rue du Canal, dans une maison occupée par M. Woodsworth. Le manque d'eau ayant retenu l'action des pompes, le feu a fait de rapides progrès, et environ six petites maisons en face du chemin à coulisse de Nashville et trois sur la rue du Bassin, ont été consumées. L'incendie s'est arrêté à la rue Franklin.

INTERIEUR.

Correspondance particulière de l'Abeille.

WASHINGTON, 10 juin 1841.

SENAT. Il s'est élevé une discussion très animée sur une motion faite par M. Rives de renvoyer au comité des affaires étrangères l'examen de la partie du message qui a rapport aux relations extérieures des Etats Unis.

M. Buchanan a vivement attaqué les doctrines soutenues par M. Webster dans la lettre de M. Fox sur l'affaire de McLeod. Et l'on a trouvé très surprenant que l'homme qui était président du comité des affaires étrangères sous l'administration de M. Van Buren vînt reprocher à l'administration actuelle d'avoir abordé cette affaire avec timidité; car on doit se rappeler que l'attaque de la Caroline a eu lieu dès le principe de la présidence de M. Van Buren, et que M. Buchanan, lui même, qui était encore président du comité des affaires étrangères en janvier dernier, a déclaré, après le rapport violent de M. Pickens, *qu'il n'y avait nul motif de craindre la guerre.*

M. Rives a répondu avec une vigueur et une habileté peu communes, soutenant que M. Webster ne s'était écarté en rien des principes éternels du droit international. Il a cité un grand nombre d'exemples d'agressions entre différens pouvoirs où l'on a constamment reconnu en principe qu'un ordre donné par un officier supérieur exonérait ceux qui n'avaient fait que suivre cet ordre: soutenant qu'en effet il serait au dessous d'une grande nation de verger sur un simple individu une offense commise par un ennemi puissant qui en acceptait la responsabilité. Il a cité l'exemple d'un ambassadeur romain tué par les sujets du Roi auprès duquel il était accrédité. Le roi se hâta d'envoyer à Rome les coupables chargés de chaînes, mais il lui furent immédiatement renvoyés avec cette observation que la République Romaine n'avait rien à faire avec d'obscurs individus et que le Roi seul était responsable de l'acte commis par ses sujets. La position prise par M. Webster est donc la seule convenable, la seule qui concilie l'honneur national et la justice qui doit présider aux différends internationaux.

Dans la *Chambre des Représentans*, où se discutait l'abrogation de l'article du règlement relatif aux pétitions abolitionistes il n'y a eu de remarquable que le discours de M. Thomas F. Marshall du Kentucky, nouveau membre qui a débuté par un discours de la plus chaleureuse éloquence. M. Marshal a remonté aux sources et il a su trouver des idées neuves sur un sujet si rabattu; puis s'adressant à M. Adams il a rappelé les services immenses qu'avait rendu son père, John Adams, à la cause de la liberté, en demandant s'il convenait au fils de chercher à renverser l'édifice à l'érection duquel le père avait tant contribué? Il a également parlé des services rendus à son pays par lui même, John Q. Adams, lui qui avait vécu avec les patriotes de 76, en lui demandant s'il voulait, à la fin de sa carrière, flétrir les palmes civiques conquises par une vie d'honneur et de patriotisme? S'il lui convenait, à lui que son âge, son expérience et son profond savoir plaçaient si haut dans l'estime de ses concitoyens et de ses collègues, comme un phare brillant destiné à diriger leur inexpérience, s'il lui convenait de jeter un brandon de discorde dans leurs rangs et de compromettre ainsi le repos et l'existence même de l'Union?— En un mot, Thos. Marshall a été admirable de pensée et d'expression.

WASHINGTON, 11 juin 1841.

SENAT—La résolution de M. Sevier de l'Arkansas relative à la translation du général Arbuckle de fort Gibson à Baton Rouge, est remise en discussion.

M. Preston pense que le Sénat n'a pas le droit de demander compte de chaque ordre militaire donné par le commandant en chef de l'armée et ne croit pas devoir par cette raison entrer dans la discussion.

M. Sevier croit au contraire que le Sénat a toujours ce droit sans préjudice du droit de refus du Président; mais que si le secrétaire de la guerre refusait de répondre à cette question il serait passible de mise en accusation et de destitution.

M. Clay, après avoir fait remarquer l'importance du principe mis en question par cette proposition, fait observer que le Président est le commandant en chef de l'armée et de la marine, tandis que le Congrès n'a aucune autorité ni sur l'une ni sur l'autre et que, en temps de paix comme en temps de guerre, il peut faire des officiers et des troupes telles dispositions qu'il croit nécessaires à l'intérêt public. Si le Congrès pouvait demander les motifs qui ont présidé à certains mouvemens de troupes, il en résulterait, ou du moins il pourrait en résulter dans un moment de crise, la ruine des opérations les mieux combinées, parce qu'en pareil cas la réussite dépend du secret. D'ailleurs la doctrine qu'on voudrait faire prévaloir tend à ruiner toute subordination militaire.

M. Sevier insiste et reproduit ses argumens qui sont appuyés par M. Clay de l'Alabama.

M. Bayard croit que le Congrès a le droit de demander l'explication de tous les faits qui ont quelque connexité avec les devoirs du pouvoir législatif; mais dans tout autre cas la demande est une usurpation de la puissance exécutive.

M. Barrow, de la Louisiane, pense qu'il y a dans la résolution présentée par M. Sevier: plus qu'il ne paraît y avoir et qu'elle n'a été présentée que dans un intérêt de parti. Il est parlé d'égarer l'opinion publique sur une demande de ce genre, qui peut être aisément assimilée aux demandes faites par le parti whig à la dernière administration à propos de nominations militaires. Il n'est d'ailleurs point établi que le général Arbucle lui-même soit [illegible] de la translation dont il s'agit, aussi lui semble-t-il [illegible] qu'on vienne demander une enquête sur une [illegible] un officier sans son consentement et [illegible] que Baton Rouge puisse être considéré [illegible] comme on l'a avancé, et certes il est loin de [illegible] le général Taylor, qui y était auparavant, le considère ainsi. Il est d'une sage politique de ne pas laisser trop longtemps les officiers dans le même commandement. Il est à craindre qu'ils ne s'identifient avec des opinions et des préjugés de localité et ne se fassent de militaires, partisans politiques ardents. M. Barrow donna un long développement à sa pensée et finit en faisant remarquer que si le général Arbuckle avait à se plaindre il lui était loisible de l'adresser à une Cour *of inquiry.*

Après de nouveaux débats auxquels prennent part MM. Archer, Sevier, Benton, et Preston, la proposition est déposée sur le bureau par un vote de 27 contre 17.

L'ordre du jour amène la continuation de la discussion de la proposition de M. Rives tendant à renvoyer au comité des relations extérieures la partie du message qui s'y rapporte.

M. Choate de Massachusetts répond à Mr. Buchannan avec beaucoup de force et loue M. Webster de la position qu'il a prise dans l'affaire McLeod.

M. Calhoun approuve en partie la lettre de M. Webster et la désapprouve en partie. Son principal argument contre la lettre consiste à dire que "McLeod étant prisonnier de guerre, les Etats Unis ont le droit de le *détenir*:" ce qui, soit dit en passant, est un abandon formel de la position prise par l'opposition et une justification complette de l'administration; car il serait absurde de soutenir que New York qui n'a pas le droit de faire la guerre, a cependant le droit de garder un prisonnier de guerre pour une affaire de juridiction d'Etat. Il ajoute que McLeod doit être jugé et condamné à mort, s'il est trouvé coupable; et que *si le pouvoir exécutif de New York ne lui accorde pas son pardon, l'honneur de la nation exige que le gouvernement général intervienne et le libère.* Mais n'est-ce pas là faire d'imperceptibles distinctions? Le gouvernement général ne pourrait d'ailleurs pas savoir si le pouvoir exécutif refuse de faire pardon si ce n'est après l'exécution même de l'individu; car on sait que le refus de faire grâce entraîne l'exécution immédiate.

Et cependant, et toujours d'après M. Calhoun, "l'écusson national serait souillé d'une tâche de sang par la mort de cet homme." Si donc l'intervention est convenable et juste, il faut convenir qu'elle doit être faite lorsqu'elle peut encore être efficace et arriver à un résultat.

M. Huntington a pris la parole après M. Calhoun en faveur de l'administration, et il parlait encore au moment du départ de la malle.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Dans la Chambre on s'est exclusivement occupé de la question d'abrogation du 21e. article du règlement et la séance a été courte parce que M. Wise, le second orateur entendu, s'est trouvé mal avant d'avoir terminé son discours.

Alors on a procédé à l'élection d'un imprimeur. MM. Gales et Seaton du National Intelligencer ont été élus par un vote de 131 contre 79.

Cette interminable discussion sur l'article 21 du règlement fera perdre, régulièrement, plusieurs semaines de chaque session du Congrès, jusqu'à ce qu'on ait à jamais tranché cette question des pétitions abolitionistes.

On lit dans le *Boston Atlas:*

"Le capitaine George L. Harris du navire William Brown est venu hier nous communiquer des détails qui n'avaient pas encore été publiés.

"Avant de se séparer de la chaloupe que montait le second capitaine, celui-ci lui dit que son bord était tellement encombré qu'il y avait un péril imminent à vouloir tenir la mer en cet état et qu'il serait prudent de tirer au sort quels seraient ceux qu'on jetterait à la mer pour sauver le reste. A cela le capitaine Harris répondit qu'il ne fallait le faire qu'à la dernière extrémité.

"Il dit aussi que les passagers ayant été réveillés pour s'embarquer dans les canots, étaient tous presque nus et par conséquent tous plus ou moins transis de froid avant sa séparation d'avec la chaloupe et que c'eût été une sorte de suicide que de risquer la vie de l'équipage pour sauver la vie de ceux qui étaient déjà presque morts de froid.

"Le capitaine Harris parle avec les plus grands éloges de la bienveillance que lui a témoignée et des soins que lui a donnés le capitaine Lebas et l'équipage de la *Mère de famille.* Lorsqu'ils furent recueillis ils étaient presque morts de froid.

EXTERIEUR.
EUROPE.
ARRIVEE DU GREAT WESTERN.

Le Great Western, parti de Bristol le 27 mai, est arrivé à New-York dans la soirée du 10 courant. Les nouvelles de Londres et de Liverpool vont jusqu'au 26; celles de Paris jusqu'au 24; elles n'offrent rien de saillant. La politique générale n'a pas fait un pas; on prétend cependant que la France est rentrée définitivement dans le concert Européen. En Angleterre, la lutte continue entre le ministère et l'opposition; celle-ci conserve un avantage marqué, et ne peut cependant parvenir à renverser ses adversaires.— Des deux côtés on déploie une rare obstination: le ministère battu déclare qu'il ne se retirera pas et qu'il est décidé à en appeler à la nation; les Tories à leur tour crient hautement que cette conduite est tout à fait inconstitutionnelle; ils ne négligent aucune manœuvre pour triompher d'une persistance aussi inusitée. Sir Robert Peel veut faire déclarer que le ministère n'a plus la confiance de la Chambre; et si cette déclaration ne suffit pas il veut que la Chambre présente à la reine une adresse, demandant le renvoi du ministère. A qui restera la victoire? Robert Peel et son parti sont bien habiles; mais le cabinet est bien tenace et peut-être ne se trompe-t-il pas en comptant sur l'appui populaire.

Aucun incident important n'est venu préoccuper l'opinion en France, on s'y entretient toujours un peu des fameuses lettres; on songe à Alger; on travaille aux fortifications; on complète l'organisation de l'armée, et du reste le peuple y est assez calme.

L'Espagne a bien un régent, mais elle n'a pas de ministère: elle n'en va pas mieux cependant. L'Orient est toujours en mouvement; l'insurrection s'accroît et grandit chaque jour; nous ne serions pas étonnés d'apprendre prochainement qu'elle est aux portes de Constantinople. L'Inde et la Chine ne nous offrent rien de nouveau.

On s'inquiète toujours du Président en Angleterre, et l'on accueille, comme nous le faisons ici, tous les bruits qui peuvent donner quelqu'espoir; malheureusement on reconnait promptement leur peu de consistance et l'on retombe dans la plus triste anxiété. La dernière rumeur est venue de Lisbonne: le navire portuguais *Conde de Palma*, arrivé de Rio Janeiro dans ce dernier port, rencontra le 22 avril par 29° 29m. 18s. de latitude et 40°. 18.n. de longitude occidentale de Greenwich, un navire à vapeur, portant trois mats, et qui paraissait faire d'inutiles efforts pour marcher contre le vent. La description qu'on donne de ce navire ne convient guères au Président, et l'on pensait assez généralement que ce devait être le *Dee*, navire à vapeur de la marine anglaise déjà signalé dans ces parages.

Les dernières dates de Paris sont du 21 mai.

—Le prince de Joinville est arrivé à Cherbourg le 19 et il s'est immédiatement rendu à bord de la frégate la Belle Poule. Il désirait partir le même jour, mais des vents contraires l'en ont empêché.

La *Quotidienne* prétend à ce sujet que l'expédition du prince n'a pas pour but réel la protection des baleiniers français sur les bancs de Terre-Neuve; la campagne que le prince va commencer, dit ce journal, est moins navale que matrimoniale, car il a en vue la conquête de la princesse Sophie, fille du roi de Hollande, maintenant agée de 17 ans.

La vie du second fils du duc d'Orléans, le duc de Chartres, a été déclarée en danger par les médecins, dans la journée du 18 mai.

— M. Thiers doit quitter Paris pour Lille aussitôt la session finie. Il compte passer quelque temps dans la famille de sa femme pour pouvoir terminer son histoire de l'empire.

Darmes et ses deux co-accusés, Duclos et Considéré, ont été transportés au Luxembourg le 21. Leur procès, qui devait commencer le 24, a du durer quatre jours.

FRANCE.

—La loi relative à une nouvelle levée de 80,000 hommes a paru dans le Moniteur en même temps que celle qui accorde un crédit de 2,500,000 francs pour l'achat.

—Le National a publié la pétition suivante, signée par 5000 personnes; cette pétition a été présentée à la Chambre des Députés le 23 mai.

Messieurs les députés,

"Des lettres qui contiennent l'expression de la trahison la plus lâche et la plus infâme ont été attribuées au roi Louis Philippe.

"Les juges du pays ont acquitté le journal qui les a publiées.

"Les ministres ont répondu par de vagues dénégations aux accusations qu'elles portaient contre le chef de l'Etat.

"La conscience publique demande une investigation sur leur authenticité!

"Nous vous engageons donc à demander des explications au ministère sur un fait qui affecte si profondément l'honneur, la liberté et l'indépendance de la nation.

— Le Moniteur contient une ordonnance royale, datée du 21 courant, ouvrant le port du Havre à l'importation de la laine nettoyée, d'après les droits fixés par la loi du 6 mai.

—La Chambre des Députés a adopté le traité conclu entre la France et la Hollande, sous l'administration de M. Thiers.

ALGER.—Le Moniteur a publié la dépêche télégraphique suivante du 13 mai.

Le gouverneur général des possessions françaises au Nord de l'Afrique au président du conseil, ministre de la guerre.

Le corps expéditionnaire est retourné à Belidah, le 9, après avoir escorté deux convois considérables pour Medeah et Milianah. Plusieurs petits engagements ont eu lieu. Le 3, la colonne fut attaquée, sous Milianah, par 9000 hommes d'infanterie et 10,000 de cavalerie. L'ennemi a été complètement battu et a laissé 400 morts sur le champ de bataille. Le 4, la cavalerie ennemie fut repoussée au-delà du pont de Chehif et Cautara, que nous avons passé. Le 5, notre cavalerie a battu, à Beny-Zug-Zug, sur le côté gauche de Chehif, 4000 hommes de cavalerie commandés par Abdel-Kader en personne. Quatre escadrons de sa cavalerie ont considérablement souffert; ils ont eu 184 hommes tués et ont laissé 19 prisonniers.

Cette victoire nous a rendus maîtres de la tribu de Beny-Zug-Zug, qui a perdu toutes ses tentes, ses bagages, ses troupeaux, et 80 femmes qui ont été amenées à Alger où elles sont toutes bien traitées. Nous avons eu 140 hommes blessés et 18 tués.

Le 15, le gouverneur général devait s'embarquer pour Mostaganem qui est le rendez-vous de la prochaine expédition. Il doit en partir avec 12,000 hommes pour marcher contre Mascara; et après l'occupation de cette place, l'armée se dirigera sur Medempt, tandis qu'une autre colonne de 5 à 6,000 hommes doit partir de Medeah pour détruire les établissements militaires d'Abdel-Kader. Cette seconde expédition devait être commandée par le général Duvivier, qui, ayant conçu de l'ombrage à propos de quelques propos tenus par le général Bugeaud, a donné sa démission.

Le Toulonnais du 19 courant publie une lettre d'Oran datée du 16 courant, qui annonce, que 700 Arabes, au service d'Abdel-Kader, se sont présentés aux avant-postes de l'armée française et ont remis leurs armes. La soumission de ces troupes, qui est inévitablement la conséquence de l'état de dénûment de l'armée d'Abd-el-Kader, a été acceptée par le général Lamoricière.

Le National dit, à propos de la première expédition d'Afrique:

Il résulte tant des dépêches du général Bugeaud que de lettres des quartiers généraux de l'armée, que c'est la précipitation qu'a mise le duc de Nemours à charger l'ennemi à la tête du 24e régiment d'infanterie dont son frère, le duc d'Aumale est lieutenant-colonel, qui a empêché le succès du plan du général Bugeaud, et la défaite entière des Arabes commandés par Abdel-Kader.

ANGLETERRE.

Le long débat engagé à la Chambre des Communes à propos de la réduction des droits sur les sucres étrangers, s'est terminé le 18 mai; la majorité s'est prononcée contre le ministère; il a été battu de 36 voix. On s'attendait à ce résultat; car l'opposition avait rallié autour d'elle tous les auxiliaires qui peuvent la seconder dans la lutte qu'elle livre à l'administration actuelle. Cet échec ne parait pas avoir ébranlé sérieusement le ministère; il a déclaré sur le champ par l'organe de Lord John Russell que la Chambre aurait prochainement une nouvelle occasion d'exprimer son opinion au sujet des nouvelles lois sur les grains et que si elle ne se trouve pas d'accord avec celui-ci sur ce qu'il croit le véritable intérêt de la nation, il sera obligé pour sa justification d'en appeler au jugement du peuple. Le commencement de la discussion sur les lois annoncées a été fixé au 4 courant; et dans la même séance, sir Robert Peel, comme chef de l'opposition a donné notice qu'il présenterait une motion à l'effet de déclarer que "le ministère de Sa Majesté n'inspire pas à la Chambre une confiance assez grande pour pouvoir y faire adopter les mesures nécessaires au bien public et que sa conservation serait contraire à l'esprit de la constitution." Si cette motion est accueillie, elle sera sans doute immédiatement suivie d'une adresse à la Reine pour lui demander le renvoi du cabinet. Quoiqu'il arrive, il est fort probable que la dissolution du parlement aura lieu, et cette dissolution causera dans le pays une assez vive excitation pour nuire aux affaires commerciales qui ne sont pas déjà fort brillantes.

—LONDRES, 25 mai—Nous tenons de bonne source que la conférence de Londres a procédé à la signature officielle des protocoles relatifs aux affaires d'Orient, qui jusqu'alors n'avaient reçu que les initiales des cinq plénipotentiaires. Ainsi se trouve accompli d'une manière formelle la rentrée de la France dans l'alliance européenne, et la fin des embarras qu'avait fait naître le traité du 15 juillet. On s'attendait depuis longtemps à ce résultat; aussi n'a-t-il pas fait grande sensation dans le monde politique.

MOTION DE ROBERT PEEL. La presse s'est prononcée sur la motion de M. Robert Peel à la chambre des Communes; le *Morning Chronicle*, journal ministériel, s'élève contre elle avec beaucoup de vivacité, tandis que le *Times* n'a pas assez d'éloge pour la conduite du chef de l'opposition.

Morning Chronicle. La motion de sir Robert Peel n'a d'autre but que de priver le pays de son contrôle légitime sur l'administration de ses intérêts les plus importans. Elle condamne le maintien du ministère, sous prétexte qu'il ne possède pas la confiance de la Chambre des Communes et qu'il ne peut en conséquence y faire adopter les mesures qu'il croit utiles au bien public. Mais la confiance de la Chambre est tout autre chose que la confiance du pays. N'est-ce pas au peuple lui-même à se prononcer sur les questions qui affectent si directement ses moyens d'existence. Le peuple n'a-t-il donc pas droits imprescriptibles? La nation n'a-t-elle donc plus voix délibérative dans ses propres affaires? Dans l'état actuel de la Chambre Représentative, le seul appel constitutionnel doit s'adresser à ceux qui doivent être représentés. Adopter la motion de sir R. Peel, serait manquer à la nation. Dans les circonstances où nous nous trouvons, elle seule a le droit d'exprimer une préférence.

Times. Sir Robert Peel n'a fait que répondre à l'attente de la nation par la conduite ferme et décidée qu'il tient dans la crise actuelle. Un principe constitutionnel d'une haute importance est aujourd'hui en question; et faiblir ou hésiter dans la ligne d'action où il marche, ce serait établir un précédent dont les conséquences deviendraient déplorables, et détruire la règle qui, de 1688 à 1841, a toujours servi aux relations du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif en Angleterre. Ce que les ministres ont essayé le mois dernier, n'est rien autre chose en réalité qu'un coup d'état, un essai pour assurer le triomphe du favoritisme de cour sur l'opposition nationale qui possède la majorité dans les deux chambres. Non content des échecs réitérés qu'il a éprouvés, le ministère déclare ouvertement par la voie de ses journaux qu'il est décidé à ne pas se retirer et à garder le pouvoir. Si ceux auxquels est confiée la garde de la constitution, eussent failli à leur devoir, si Robert Peel n'eut pas annoncé sa motion, s'il n'eut pas décidé que, la motion adoptée, on aura recours à une adresse à la Reine dans le cas où le ministère voudrait essayer d'une dissolution avant de se retirer, jamais depuis l'époque des Stuart, coup plus rude n'eut été porté à la constitution. Les hommes de tous les partis qui ont quelque prévoyance de l'avenir, doivent donc se réjouir qu'on n'ait pas permis à un pareil précédent de s'établir.

LONDRES. On a présenté hier à la chambre des Communes un grand nombre de pétitions parmi lesquelles s'en trouvait une qui était couverte de 1,308,000 signatures et demandait l'élargissement de tous les condamnés politiques, le pardon de Frost, Williams et Jones, ainsi que l'adoption par la chambre des Communes des principes du chartisme. Le colonel Sethorp a réclamé la lecture de cette pétition, mais il a été reconnu que la chambre était trop petite pour qu'on put l'y déployer.

ESPAGNE

Le régent a prêté serment et il est entré immédiatement en fonctions. La première chose qu'il avait à faire, c'était de constituer un ministère; il n'y a pas encore réussi; les principales difficultés tiennent à la situation financière.

On lit dans les journaux de Londres du 26 mai:

Nous recevons des journaux de Madrid du 17 courant. Ils annoncent que M. Olozaga n'a point réussi à former un ministère et que le Régent s'est adressé au comte Almodovar, en lui donnant de pleins pouvoirs et une liberté illimitée pour composer un cabinet. Le régent acceptera tout homme dont la coopération pourra être utile au bien général.

— Le commandant Don Miguel Matan a surpris dans une ferme près d'Armant le fameux chef Carliste Jose Canela. Il était venu de la vallée d'Andore avec la mission d'enrôler des guérillas. Avant son exécution, il a fait d'importans aveux dont on profitera pour déjouer les projets des autres chefs Carlistes. Canela est mort avec beaucoup de fermeté.

— D'après le Vascongado, journal de Bilbao, l'élévation du général Espartero à la régence d'Espagne est considérée dans les provinces basques comme d'un favorable augure pour la conservation de leurs fueros.

ORIENT.

TURQUIE.—La *Gazette d'Augsbourg* donne quelques détails sur l'insurrection qui a éclaté dans plusieurs provinces de l'empire. Il parait que les insurgés de Bulgarie commettent de grandes cruautés contre les chrétiens, qui ont grand peine à échapper à leur fureur. Un nombre considérable de ces malheureux se sont réfugiés sur le territoire de la Servie. Cette province elle-même est dans un état d'excitation extrême et ne peut manquer de se soulever aussi. L'insurrection fait des progrès rapides jusques dans la Roumélie; la situation de l'empire devient de jour en jour plus alarmante.

COMMERCIAL.

LIVERPOOL, 24 mai.

COTON.—Il y a eu quelques petites améliorations dans les demandes, mais les besoins des manufacturiers sont toujours limités et par dessus tout le marché continue à être calme. Nous n'avons aucun changement à noter dans les prix. Les ventes de la semaine se sont élevées à 17,020 bal. (300) balles américaines et 100 Surat ayant été prises par spéculation, et 200 américains, 9,0 Surat et 150 Pernambuco pour l'exportation) et ces ventes comprennent 80 Sea-Island de 14 a 21 d. 4280 Bowed 5¼ a 7; 1700 Mobile, Alabama et Tennessee 5¾ a 7¼ d. 1820 Orléans 5¾ a 8; 3000 Surat 3½ a 5¼, &c. Nous avons encore à noter que dans cette journée il ne s'est fait que peu d'opérations dans les cotons, et que les découragements éprouvés samedi continuent à se faire sentir. Les ventes (qui comprennent 200 balles Etats-Unis achetées pour l'exportation) ont été de 3000, sans changement matériel dans les cours de la semaine dernière, bien que toutes les descriptions de coton soient de ventes difficiles.

LIVERPOOL, 25 mai.

Les demandes de coton ont été aujourd'hui bien limitées. Les descriptions achetées par les manufacturiers consistaient principalement en américaines, environ 1000 balles sans changement matériel dans les prix.

LIVERPOOL, 26 mai.

Le marché est excessivement calme aux mêmes prix d'hier, les ventes ne s'étant élevées qu'à 4000 balles. Les importations durant ces dix derniers jours, ont été d'environ 40,000 balles, ou environ 20,000 balles de plus que dans le même espace de temps, l'an dernier. Le stock de coton américain est actuellement de 390,000 bal. contre 240,000 balles à la même époque l'an dernier.

HAVRE, 22 mai.

COTON.—Au commencement de cette semaine, nous avions en notre possession des nouvelles de New-York du 1er courant, apportées par le steamer Great Western, qui produisirent d'abord certaine influence sur notre marché; mais l'arrivée presque simultanée de grands chargements des E. U. et du mauvais état des affaires de l'Angleterre, contribuèrent pour beaucoup à paralyser cette tendance à augmentation.

Les transactions depuis notre dernier rapport n'ont été que très modérées, mais à des prix très supportables. D'après les opérations qui se sont faites sur notre marché depuis le commencement de ce mois, nous trouvons que les importations s'élèvent à 44,410 balles et les exportations à 16,7 0 balles, que l'augmentation sur les prix pendant le même espace de temps, sont de f. 3 à 4 sur l'ordinaire et bon des E. U.

Les importations du 16 au 22 s'élevaient à 20,142 balles et les ventes à 2437.

Les ventes du 15 au 22 mai étaient, savoir: 1151 balles Nouvelles Orléans de f. 76 a 115. 420 do Mobile de f. 87 a 100, 1410 do. Upland de f. 82 50 a 105, 41 de Sea Island de f 300 a 400, 23 de Brésil à f. 130.

HAVRE, 24 mai.

P. S. Il n'est survenu aucun changement dans notre marché au coton, et malgré les nouvelles peu favorables de Liverpool et de Manchester, les prix se maintiennent fermes. Environ 900 bal. des E. Unis ont changé de mains aujourd'hui. La conclusion d'un traité commercial entre la France et la Hollande a produit une grande sensation parmi nous.

DERNIERES DATES

New-York	juin 11	Liverpool	mai 26
Boston	juin 10	Londres	mai 26
Philadelphie	juin 12	Havre	mai 24
Washington	juin 12	Paris	mai 24
Baltimore	juin 13	Bordeaux	mai 16
Charleston	juin 13	Madrid	mai 17
Vera-Cruz	mai 7	Cadix	mai 15
Tampico	mai 23	Havane	juin 6
Mexico	avril 20	Houston	juin 11

LISTE MARITIME.

[illegible]
Navire Pactolus, [illegible], Marseille, [illegible]
Brick l'Ocea, Mc Connell, Havane, [illegible]
Goëlette Alexander, Butler, Pensacola, T. C. Twichell.
Goëlette Atrevida, Perez, Campêche, S. Fernandez.
Goëlette Maria, Elderkin, Mobile, J. H. Ashbridge.
Sloop Panther, Tresca, Tampa Bay, J. Butler.

ARRIVES.

Bateau de remorque Prairie, Davis, de la passe N. E.—ayant remorqué en mer le navire Isaac Hicks et de retour avec navire Vaillant et la goëlette Joven Rosario.

Navire Vaillant, Giraud, 46 jours de Bordeaux—à F Jerdy.

Goel Joven, Alemis, 9 jours de Campêche—à S. Fernandez.

Steamboat Caroline, Moore, de Louisville.
Steamboat Persian, Hart, de Bayou Sara.
Steamboat Randolph, Welch, de Natchitoches.
Steamboat Colorado, Streck, de Lafourche.
Steamboat Houma, Claiborne, de la Rivière Rouge.

MEMORANDA.

Liverpool, 25 mai—arrivé, le Messenger, Taylor, de la Nelle. Orléans.

En charge à Liverpool, pour la Nelle. Orléans, 24 mai Maria Cleaves, Thompson.

Liverpool, 23 mai, arrivés, l'Octarara, Smith de la Nlle. Orléans; 20, le Diadem, Barstow; l'Oneca, Drew; le Milo, Thompson; 18, le Candor, Finnay; le Liverpool, Davenport; le Herkaway; le Sir Colen Campbell, Pentecost, tous de la Nouvelle Orléans.

Havre, 23 mai—Arrivés le Talleyrand, Hilz; 21, le Lafayette, Daré; le Regulus; 20, la Garonne, Sagory; 18, l'Almira, Thayer; l'Antioch, Westcott; 17, le Robert Parker, Dwight; 15, la Catherine, tous de la Nelle. Orléans.

Partis du Havre pour la Nouvelle Orléans, 21 mai, l'Empire, Folley; le Bangor, Adams; 22, le Charles, Coffin.

Arrivé à Clyde, de la Nelle. Orléans, 16 mai, le Jupiter, Campbell.

En dehors de Edward, 22 mai, le Platte, allant de la Nlle Orléans à Hambourg.

Arrivés de la Nelle. Orléans à Marseille, 10 mai, le Comte de Paris, Bunet; le John Jay, Lambert.

Arrivé à Dartmouth, 12 mai, le Calédonia, Massicot, allant de la Nelle. Orléans au Havre.

En dehors de Hastings, 23 mai, l'Olbers, Exter, allant de la Nouvelle Orléans à Brême; 21 le St. Lawrence, Brown, de la Nelle. Orléans a Hambourg.

Parti d'Anvers pour la Nouvelle Orléans, 16 mai, Clinton, Mason.

Arrivés à Gibraltar, de Clyde, 9 mai, l'Amicizia, Cordilia, allant à la Nelle Orléans; le Wm. Tell, Blunford, de la Nelle. Orléans.

Expédié de Gibraltar pour la Nelle. Orléans, 8 mai, le Padang, Pinkney.

Arrivé d'ici à Cork, 19 mai, le Diadem.

Arrivée à Kingsdale, 22 mai, barque John Walker.

Arrivés à New-York, le 11, les paquebots Burgundy et François Ier. du Havre; navire Franckfort, N. Orléans.

LES personnes qui désirent faire l'acquisition d'excellents vieux vins rouges et blancs, en barriques, demi-barriques et caisses, n'ont qu'à se trouver ce matin, à 10 heures, à la vente qui sera faite par P. F. Tricou, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse. 21 juin

LES personnes qui ont des affaires à régler avec nous sont priées, pendant notre courte absence de cette ville, de s'adresser à MM. Breaux, Hackney & Co., rue du Camp No. 16.
21 juin—2m HOLLANDER & BRAUN.

AUX ENTREPRENEURS.—Des propositions seront reçues par la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'ouest, jusqu'au 24 courant au soir, pour réparer le hangar situé dans la rue des Magasins et connu sous le nom de Penn's Yard.
Les entrepreneurs diront aussi quelle serait la dépense additionnelle pour élever 3 ou 4 murailles de partition à l'épreuve du feu. 21 juin—4.

A VENDRE.—Une fabrique de chandelles avec tous ses ustensiles, bien achalandée. S'adresser, rue de la Levée No. 186, vis a vis la halle aux légumes. 21 juin—4

EAU DE SODA, en bouteilles.—Nous recommandons aux personnes qui quittent la ville pour aller à la campagne, cette boisson convenable, rafraîchissante et peu couteuse. VALETON & Co.
21 juin Eac. Royale et Douane.

PIASTRES Mexicaines a vendre par
21 juin J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.

DOUBLONS mexicains à vendre par
21 juin J. M. CABALLERO, 31 V. Levée.

CIGARRES de la Havane, regalias, imperiales, canones, trabucos et autres a vendre par
21 juin J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.

GRAISSE—1000 barillets et 14 barils graisse prime en feuilles, à vendre par
21 juin BENJ DOUGLASS 12 Poydras.

LARD—10 barriques épaules, en magasin et a vendre par
21 juin BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras.

PORC mess—400 barils prime, &c, a vendre par
21 juin BENJ DOUGLASS, 12, Poydras.

FROMAGE—40 caisses fromage de Goshen, a vendre par BENJ. DOUGLASS,
21 juin 12, rue Poydras.

VINS—40 caisses vin de sherry pale d'une 12ne par caisse, a vendre par BENJ. DOUGLASS,
21 juin 12, rue Poydras.

EAU-DE-VIE et genièvre—3 1/2 pipes eau-de-vie Seignac, 5 1/2 do. 3 pipes genièvre de Hollande, 9 barils do du pays, à vendre par
21 juin G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

CHAUX de Thomaston—1500 barils, a vendre par
21 juin G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

PLATRE de Paris—350 barils, a vendre par
21 juin G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

CIMENT hydraulique romain—500 barils a vendre par G. BEDFORD & BECK,
21 juin 24, rue de la Douane.

TOILE a voiles d'Angleterre—100 pièces, a vendre par
21 juin G. BEDFORD & BECK 24, Douane.

PLOMB—1000 Saumons en magasin et a vendre par BOGERT & HAWTHORN,
21 juin 63, rue Gravier.

LARD, Jambons de famille, Porc, Bœuf a l'inspection, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
21 juin 63, rue Gravier.

CAFE—300 sacs Rio en magasin et a vendre par BOGERT & HAWTHORN,
21 juin 63, rue Gravier.

CORDES, ancres et cordages, a vendre par BOGERT & HAWTHORN,
21 juin 63, rue Gravier.

TOILE cirée. 10 barils, a vendre par WM. GRANT,
21 juin 23, rue de la Douane.

REFRIGERATEURS—30 refrigerateurs a vendre par WM. GRANT,
21 juin 28 rue de la Douane.

CAFE de la Havane,—300 sacs a vendre par J. ROBERT & Co.
21 juin 3, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—30,000 imperiales, regalias, canones, &c, a vendre par J. ROBERT & Co.
21 juin 3, rue des Magasins.

CIGARES Principe—34,000 a vendre par J. ROBERT & Co.
21 juin 3, rue des Magasins.

AMANDES écossées—250 caisses, à vendre par J. ROBERT & Co.
21 juin 3, rue des Magasins.

HUILE de tanneurs—30 barils en débarquement et a vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
21 juin 40, rue Gravier.

INDIENNES—20 caisses de différentes qualités pour tenture a vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
21 juin 39, rue Gravier.

TOILE d'Emballage—500 pièces toile d'emballage du Kentucky, à vendre à des conditions libérales par
21 juin ANDREWS & BROTHERS 30, rue du Camp.

FARINE—1540 barils du débarcadère, a vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
21 juin 48, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—150 barils vieux whiskey rectifié, a vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
21 juin 48, rue Tchoupitoulas.

PORC—Mess, M. O. prime, a vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
21 juin 48, rue Tchoupitoulas.

LARD—40 barriques plats côtes et épaules, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
21 juin 48, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—700 barillets a vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
21 juin 48, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES sèches—200 balles toile a draps écrue 4-4; 20 balles 7-8 et 3-4 toile a chemises écrue; 36 caisses toile a chemises blanchie 4-4 et 7-8, 10 caisses indiennes 9-8 et 7-8, 10 caisses draps bleus 13-4, 10-4 et 11-4 pour les hôtels, les steamers, etc à vendre par
21 juin ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins.

PARAPLUIES—25 caisses parapluies de gingan à vendre par
21 juin ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

HABILLEMENTS—50 caisses comprenant un assortiment général, à vendre par
21 juin ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins.

HUILE DE BALEINE—raffinée et blanchie, 50 barils a vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
21 juin 59 rue Gravier.

KERSEYS—10 caisses garantis pure laine à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
21 juin 134 rue des Magasins.

LIQUEURS—6 1/2 pipes eau de vie Champagne, 10 do. americain, 20 do do de pêche, 30 barils whiskey et 30 do genièvre de Cologne à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.,
21 juin 134 rue des Magasins.

OLIVES—60 barillets olives espagnoles à vendre par B. VALLS.
21 juin 3, Gravier.

EAU DE VIE COGNAC—17 barriques à vendre par B. VALLS.
21 juin 35, Gravier.

GENIEVRE DE HOLLANDE—8 pipes, 20 damejeannes et 200 cruchons, à vendre par B. VALLS.
21 juin 35, Gravier.

CIGARRES DE LA HAVANE.—120 000 cigarres de la Havane, trabucos, regalias, canones, à vendre par B. VALLS.
21 juin 35, Gravier.

HUILE ET CHANDELLES—50 barriques huile de sperme pure et 20 de do elephant épurée et blanchie, 100 caisses Chandelles de suif marque Wm. Jackson à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
21 juin 134 rue des Magasins.

ON DEMANDE.
UN bon teneur de livres, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co.,
21 juin 24 rue Poydras.

TOILE et corde d'emballage à vendre par JOHN R. SHAW & Co.,
21 juin 24 rue Poydras.

HARICOTS—200 barils en bon ordre et de bonne qualité à vendre par JOHN R. SHAW & Co.,
21 juin 24 rue Poydras.

BŒUF, Lard, saindoux, jambons, sous enveloppe, et autres saindoux à vendre par JOHN R. SHAW & Co.,
24 rue Poydras.

BISCUIT—100 barils biscuits au beurre, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
21 juin 24 rue Poydras.

MAIS et Farine de Mais à vendre par JOHN R. SHAW & Co.,
21 juin 24 rue Poydras.

BŒUF—110 frequins frais de l'ouest à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
21 juin 24 rue Poydras.

HUILE D'OLIVE—1300 jarres récemment reçues et a vendre par P. GELPI,
21 juin—3t 131 Vieille-Levée.

GEOGRAPHIE NOUVELLE.
PRECIS ELEMENTAIRE DE GEOGRAPHIE à l'usage des écoles Americaines par Dezauche, à vendre chez NORMAN, STEEL & co
21 juin 14, rue du Camp.

$50 DE RECOMPENSE
SERONT payées à qui ramènera chez le soussigné, la griffonne HENRIETTE, âgée de 25 à 28 ans, taille de 4 pieds 4 pouces figure petite, ronde, de teint rouge, parlant anglais et français; elle est bégaie. Elle a servi comme femme de chambre à bord d'un steamer naviguant de la Nouvelle-Orléans à St. Louis, et on pense qu'elle sera retournée dans cette dernière ville.
Si la dite esclave est prise à St. Louis, et ramenée en cette ville, la recompense sera doublée.
J. A. BLANC,
21 juin—6 Encoig. Esplanade et Villeré.

SUCRE EN PAINS, en poudre et brisé, de première qualité, venant des raffineries de Boston, constamment en vente et en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co.
17 juin 40, rue Gravier.

GRAISSE—16 barils et 100 barillets graisse, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
12 juin 48, Tchoupitoulas.

ATTELIER DE SELLERIE & CARROSSERIE.
DANOS, récemment arrivé de France, vient d'ouvrir au No. 117, rue Royale, près de la Bourse St. Louis, un attelier de sellerie et carrosserie, et a de plus, tout ce qui concerne son état. Il se chargera de toute espèce de réparation pour voiture, harnais &c. &c. aux prix les plus modérés. On trouvera chez lui un grand assortiment d'objets de sellerie et de fantaisie, pour toilette d'homme et femme.
16 juin—1 m.

AUX ENTREPRENEURS.
DES propositions seront reçues par la Compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Ouest jusqu'à Mardi soir 22 juin courant, pour réparer les dommages faits avant-hier soir par le feu à deux maisons appartenant à Mr. A. Jonau, situées à l'encoignure des rues du Canal et Villeré. 18 juin—3

VENTES DE SHERIF.

[illegible] capitaine du sloop Snatch vs. William Hope.

COUR DE DISTRICT—No 20,0[illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'[illegible] Cour de District du premier district judiciaire de la [illegible] Louisiane, et du consentement des parties, il sera [illegible] en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, [illegible] les rues Chartres et Royale, samedi, 26 juin 1841, à midi.

L'esclave Isaiah, saisi dans l'affaire ci-dessus et vendu sans garantie.

Conditions: comptant. J L THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er District.
21 juin—3

La Banque de l'Union de la Louisiane vs Robert Ferriday et Bennett, Ferriday & co.

COUR DE DISTRICT—No. 16,412.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, samedi, 3 juin 1841, à midi,

206 actions de la campagne du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, au nom de Henry L. Bennett, l'un des défendeurs.

N. B.—L'acquéreur devra, conformément à la charte, donner caution et hypothèque à la satisfaction de la Banque.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er District.
21 juin—4f, en 10j

Rosina Z. M. Rousan, femme de Ferrand fils, vs. L. C. Ferrand fils, h. c. l. son mari.

COUR DE DISTRICT—No. 5,855.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de la Louisiane, et du consentement des parties, il sera offert en vente publique sur les lieux, rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St-Philippe. Jeudi 24 juin 1841, à dix heures du matin,

Le contenu d'un Magasin de Groceries.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

J L. THIELEN,
21 juin Shérif de la Cour de District du 1er. district.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 11 juin 1841, jugement a été entré dans cette Cour, dans le procès de Mme. Nicholas Dubois (Amenaide Lartigue Montgrué) dans les paroles et de la manière suivantes, savoir: No. 13748—Mme. Nicholas Dubois (Amenaide Lartigue Montgrué) contre son mari. Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse Amenaide Lartigue Montgrué contre le défendeur Nicolas Dubois; que les biens matrimoniaux soient rompus entre les dites parties et que le défendeur paie les frais du procès.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1841.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

(L. S.) En foi de quoi j'appose ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 16ème jour de juin 1841, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un et le soixante cinquième année de l'Indépendance des Etats-Unis. LOUIS R COURTIN,
21 juin—3 en 30j Député Greffier.

COUR DE PAROISSE. No. 14,020.—Madame Joseph Dalbet, Marie Thereze Gaillard, contre son mari—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit entré en faveur de la dite demanderesse, Thereze Gaillard contre le dit Joseph Dalbet, son mari, le défendeur; que les dites parties soient et sont par les présentes séparées de biens; que la dite demanderesse ait la charge et la possession du magasin et meubles dans la rue Condé, entre celles Dumaine et Ste-Anne, lequel magasin est le bien paraphernal de la demanderesse, et que le défendeur paie les frais de ce procès.

Nouvelle Orléans, 19 juin 1841.

(Signé) CHS MAURIAN, juge.

(L. S.) En témoignage de quoi j'appose ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19ème jour de juin de l'année de N. S mil huit cent quarante et un, et la soixante-cinquième de l'Indépendance des Etats-Unis. LOUIS R. COURTIN,
21 juin 3 en 30j Greffier.

SUCCESSION DALON—Vente par le Registre des Testaments—Le jeudi huit juillet 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 juin 1841 il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Antoine Dalon, l'esclave et les biens fonds ci après décrits, savoir:

1o. L'esclave Richard, âgé d'environ trente sept ans, laboureur et charretier, ayant une hernie, étant absente plusieurs fois, la moitié duquel esclave appartient à Pierre Lelo, ins, qui consent à la vente

2o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue Moreau entre ses rues d'Espagne et d'Enghien, sur cent vingt pieds de profondeur mesure française, ensemble la maison en bois qui est dessus, composée de trois appartements, un cabinet et galerie, avec la cuisine et autres améliorations

3o. Un autre lot de terre, contigu au précédent et faisant face aussi à la rue Moreau, ayant la même face de trente pieds, sur cent vingt de profondeur, avec toutes les améliorations

Conditions de la vente—Les biens fonds à douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit et l'esclave Richard à douze mois de crédit, le tout en billets, endossés à la satisfaction des créanciers, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement

W F C. DUPLESSIS, Registrateur des Testaments.

N B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Théodore Seghers, not. pub. 21 juin

ETAT DE LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 16 mai 1841, jugement a été entré dans cette cause contre le défendeur Antoine Tosca (L. Coudrain) [illegible] 13,756—Mme Antoine Tosca, L. Coudrain, contre [illegible] mari. [illegible]

Nouvelle Orléans, 3 juin 1841.

Signé CHS MAURIAN, juge.

(L. S.) En témoignage de quoi j'appose aux présentes ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans ce 16ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un, et de la soixante-cinquième de l'Indépendance des Etats Unis.

21 juin—3 LOUIS R COURTIN, dep greffier.

CAZADORES DE ORLEANS, *ATENCION!*

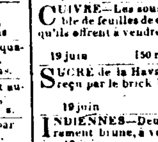

LA Compañia se reunira el viernes 25 del corriente, á las siete en punto de la noche, de paisano para una junta general para tratar de asuntos que interesan al cuerpo; la reunion en el antiguo convento de las Ursulinas, situado calle Conde entre calles Hospital y Ursulinas. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad tanto á los activos como á los honorarios.

Nueva Orleans, 21 de junio de 1841.

De orden del capitan,
FRANCISCO A. GARCIA,
21 junio. Sargento Primero.

F E BENOIT, marchand de Musique, encoignure de Chartres et Jefferson, prévient respectueusement le public, qu'il s'est arrangé avec Mr O. C. Kustner, luthier et facteur de pianos, pour la préparation de tous les instruments de musique, qu'on voudra bien lui confier à cet effet, tels que

Pianos, harpes, violons, guitarres, &c &c

Mr Kustner se chargera aussi de l'accord de pianos, à des prix raisonnables, à l'année ou autrement 19 juin.

LE soussigné membre du barreau de cette ville voulant se livrer à l'exercice de sa profession, prévient le public et ses amis qu'il a transporté son bureau rue St Pierre entre Dauphine et Bourbon, au même local que M. A W Pichot.
19 juin—3 AUG. VIAVANT.

SUCRE raffiné à Boston et à la Nouvelle-Orléans, à vendre par CONVERSE & Co.
19 juin 55, Nouvelle-Levée.

VIN rouge—400 barriques en magasin et à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
19 juin 56, rue Gravier

TOILE d'emballage de l'Inde, à vendre par GEO. GREEN & BROT.
19 juin 56, rue Gravier.

TOILE a voiles à vendre par GEO. GREEN & BRO.
19 juin 56, rue Gravier

CIGARES de la Havane—120,000 cigares de la Havane, Imperiales, Caradores, Canones, Regalias et autres sortes, en débarquement du brick Uncas et en magasin, à vendre par J. ALBERT,
19 juin 26, rue St. Louis

VIN de Campagne—30 caisses vin mousseux, marque Lausseur:
100 paniers de en demi bouteilles, en débarquement et à vendre par J. ALBERT,
19 juin 26, rue St. Louis.

INDIGO—40 surons indigo de Guatemala, à vendre par J. ALBERT,
19 juin 26, rue St. Louis

ARDOISES pour toitures—Récemment reçues et a vendre, un assortiment considérable d'ardoises des meilleures qualités et différentes dimensions, savoir:—24 X 12 22 X 12, 20 X 10, 18 X 10, 16 X 10; 16 X 8; et 14 X 8, à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
19 juin 150, rue des Remparts et 164, rue du Camp

CUIVRE—Les soussignés ont un assortiment considérable de feuilles de cuivre, de toutes dimensions et poids, qu'ils offrent à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
19 juin 150 rue des Remparts et 164 rue du Camp

SUCRE de la Havane—79 caisses sucre blanc et brun, reçu par le brick Uncas, de la Havane, à vendre par J N RICULFI & Co,
19 juin 44, rue Toulouse.

INDIENNES—Deux caisses merrimack, couleur légèrement brune, à vendre par FROST & Co,
19 juin 8, rue de la Douane.

HABILLEMENTS—Un assortiment général convenable pour la saison, tels que pantalons de cotonnade, de nos et de toile, chemises blanches et en couleur, chemises avec cols et devants en toile, &c. &c. à vendre par
19 juin FROST & Co, 8, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général, constamment en vente chez FROST & Co,
19 juin 8, Douane.

CHAPEAUX de Loutre, pour hommes, à large bords, à vendre par FROST & Co,
19 juin 8, rue de la Douane.

CIRAGE—Excellent cirage de Mason, constamment en vente par FROST & Co,
19 juin 8, Douane.

GRAISSE—50 barillets et demi barillets graisse en feuilles, à vendre par CONVERSE & co.
19 juin 55, Nelle. Levée.

SEL—500 sacs sel fin et commun, à vendre par CONVERSE & Co.
19 juin 55, Nelle. Levée.

CIGARRES DE LA HAVANE—20 milliers imperiales, regalias, canones, &c. en magasin et à vendre par J. ROBERT & co.
19 juin 3, rue des Magasins.

SUCRE RAFFINE—En poudre, cassé et en pains de 1re. qualité, constamment en mains et à vendre par H. A. NORCROSS & CO.,
26 mai 40, rue Gravier.

AMANDES—250 caisses amendes écossées en caisses de 25 livres, a vendre par J. ROBERT & co.
19 juin 3, rue des Magasins.

8 BALLES canelle de Céian, à vendre par F TIO,
7 juin 56, Ste. Anne.

CHARGEMENT DE BARCELONE.
LES soussignés offrent à vendre, en débarquement de la goëlette Juanita, de Barcelone, les articles suivans, savoir:

140 barriques vin rouge,
42 barils amandes écossées,
8 sacs noix,
10 do piment,
48 jarres olives,
6 sacs câpres,
190 milliers bouchons,
19 caisses raisins,
40 demi caisses raisins,
250 quarts de do
3 caisses briquets phosphoriques.
19 juin J. N. RICULFI & Co.

AMUSEMENTS.

BALS D'ETE.

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert ses bals d'été, Dimanche dernier dans la superbe salle connue sous le nom de Salle de Napoléon, située encoignure des rues Villeré et St. Louis, et qu'il continuera de donner des bals les mercredi et Samedi de chaque semaine pendant tout l'été.

Rien n'a été négligé pour rendre ces réunions agréables, l'appartement et le jardin sont des plus spacieux et de plus aérés, les rafraîchissements des mieux choisis, &c.

Prix d'entrée, 1 piastre pour les cavaliers.

8 juin—15 JEAN BOCH.

GRANDS CONCERTS D'ETE,
AU
JARDIN DE CARROLLTON

Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.

Il y aura également des amusements gymnastiques.

Prix d'entrée 50 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

CLASSE DE CHANT ET DE SOLFEGE.

DIRIGEE par Mr. FOURMESTRAUX, élève du Conservatoire de Paris et premier hautbois du Théâtre d'Orléans. Mr. Fourmestraux enseignera d'après la méthode du Conservatoire de Paris, méthode qu'il a été à même d'approfondir pendant plusieurs années qu'il a fréquenté cette célèbre école.

Les cours au ont lieu de 8 à 9 heures et le soir de 8 à 9 heures, et de 9 à 10 heures, dans un des salons de la société des Amis des arts, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

Mr. F. enseigne aussi l'ophicléide, le piston, la guitarre, le hautbois, le flageolet, le cor anglais et autres instruments.

N. B. Chaque élève sura la faculté de suivre les trois cours de solfège, avantage qui pourra le mettre à même de devenir musicien en peu de temps. 12 juin—11

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure SICKLES & Co.

21 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

ASSORTIMENT NOUVEAU DE BIJOUTERIE ET ARGENTERIE.

LOUIS MUH prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir en consignation, comme suit:

Couverts français dans des boites de une douzaine et 2 douzaines, des couverts et couteaux argent doré; timbales dito et un joli choix de colliers et bracelets en jais; des croix et St. Esprits, Tours de cou, Plaques, &c. &c., qu'il vendra à bon marché pour du comptant au No. 81, rue de Chartres.

N. B. Quelques cuillières en argent doré pour donner à manger aux enfans. 14 juin

BLASCO & SIMIDEL,
Négocians commissionnaires,
14 juin 36, rue de la Commune.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 juin 1841.

D'APRES un décret de la Cour Suprême déclarant nulle et non avenue l'élection de Mr. P. N. Hebrard, le 26 février dernier, et ordonnant une nouvelle élection d'un directeur, pour le remplacer, les actionnaires sont prévenus que cette élection aura lieu dans le local de la Banque Lundi, le 21 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Par ordre du bureau.
4 juin—2a. 21 je RICHARD RELF, caissier.

COMME il a été représenté à la direction par M P. A. Hebrard, que l'avis précédent a donné naissance à des conjectures défavorables sur son compte, il est de toute justice de déclarer que le jugement de la Cour Suprême a sur base sur la clause de la charte qui déclare qu'il ne pourra y avoir plus des deux tiers des directeurs qui seront en fonctions à l'époque de l'élection annuelle, d'élus pour servir l'année suivante, et qu'il l'élection du 24 février, M. Hebrard était ce qui avait le moins de voix de neuf candidats, sur lesquels huit seulement devaient avoir droit de siéger à la direction.

Par ordre. RICHARD RELF,
19 juin Caissier

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné à l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel de Mandeville sera ouvert le 12 juin.

On y trouvera salle de billards, écuries, remises, chambre de bains pour les dames et chambre à bains pour les hommes.

Prix de la Pension.

Par mois,	$40
Par jour,	2
Enfans, moitié prix.	
Domestiques,	$25 par mois.

2 juin—1 m P. DAVIS.

PARTIE de maison a louer avec écurie et remise. S'adresser sur les lieux, encoignure Ste. Anne et Bourbon ou louera séparément la maison sans écurie. 3 juin—3

A LOUER a un prix raisonnable pour plusieurs années. Cette jolie habitation ci-devant la résidence de M. P. Cazelar, située a 3 milles de la ville de l'autre bord du fleuve par en bas, il y a dessus une belle maison de résidence. Pour les conditions, s'adresser à
16 juin—6 E. BAINET, 13 Royale.

A LOUER pour plusieurs années si on le désire, une jolie maison située rue St. Anne. No 116 très commode pour une famille, dans un excellent quartier, elle vient d'être mise dans un excellent ordre. S'adresser pour les conditions, rue Dauphine No 242.
E. BAINET,
16 juin—5 rue Royale No. 13.

HOTEL DE LA BAIE ST. LOUIS.

LE soussigné prévient le public qu'il fera l'ouverture de son Hotel le 20 de juin.

Le traitement de la pension est comme suit SAVOIR

Par jour logement et prix	$2
Les enfants, moitié prix	1
Les domestiques, en portant leur lit	

De bon vin ordinaire sera servi à déjeuner ou à diner seulement.

On peut se procurer à l'hôtel des chambres à louer, sans être garnies, pour la saison, pour ceux qui voudront se loger à leur particulier. Il y a aussi un très bon billard à l'hôtel, de au bois.

17 juin 14,17,19 et 21. CHARLES ST. MARTIN.

A LOUER—Maison en briques et a trois étages, située rue de la Levée, près la presse à coton d'en bas. Deux grands fours à cuire le pain existant dans la cour, et l'on peut y établir une boulangerie. S'adresser à L. Bartue, No 7, rue Conti, ou rue Bourbon encoignure St.-Pierre. 24 mai—29 m. 1,4,5,11,15,19,22

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du 7 juin 1841.

ATTENDU qu'une somme considérable est due par les contribuables de la Municipalité No. 1, pour taxes arriérées des années 1836, 1837, 1838 et 1839, sur propriétés foncières et des esclaves, et qu'il importe que les dites arrérages soient collectées dans le plus bref délai, afin de faire face aux dépenses et aux améliorations projetées par elle;

Il est résolu, que le trésorier du département des travaux publics et des améliorations, et le trésorier du département de la police, devront aussitôt la publication de la présente résolution donner avis, a ceux des contribuables de cette Municipalité qui n'ont point acquitté leurs taxes sur les propriétés foncières et esclaves, pour les années 1836, 1837, 1838 et 1839, de les payer à leurs bureaux respectifs dans les trente jours qui suivront la notification qui leur aura été faite, sous peine d'être poursuivis pardevant tout tribunal compétent.

Il est de plus résolu que la présente résolution devra être publiée pendant quinze jours en anglais et en français dans la gazette officielle de cette municipalité et l'Abeille.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 10 juin 1841.

WM. FREEET, Maire.

Pour copie conforme,
S. W WATERS, Secrétaire.

HECHLER & STIRN.
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas
Ils reçoivent en magasinage toutes sortes de marchandises a des prix raisonnables. 16 juin

LA Banque du Commerce tire sur Londres et Paris, sur New York, Philadelphie, Baltimore, Pittsburg, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
12 juin GEO. O. HALL, caissier.

BRIQUES A FEU—38,000 briques à feu de la Mobile en débarquement au nouveau Bassin, et a vendre en lots au gré des acheteurs par DEVEZIN & DOSSAT,
59, rue Tchoupitoulas

N. B. Les ordres peuvent être laissés au magasin de Mr. V. Wiltz, rue de la Levée entre Conti et Bienville.
14 juin—16f.

TABLEAUX ET GRAVURES.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile, nouveaux.

Gravures en adresse représentant Fanny Elsler, Taglioni, Rachel, &c.

Collections complètes de gravures reliées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V. & O. VIGNAUD,
7 juin 49, rue de Chartres.

MADAME CLARET,
Accoucheuse.

REÇUE par la Faculté de médecine de Paris. Références
Messieurs Labatut, M. D.
" Lambert, M. D.
" Daret, M. D.

S'adresser à l'encoignure des rues Royale et Ste. Anne, au dessus de la Pharmacie.
8 juin—1m.

UN assortiment complet de cigares de la Havane de la meilleure marque, à vendre par F. TIO,
7 juin 56, rue Ste. Anne.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines a vapeur, moulins à sucre, scies, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 av—1an FRERET BROTHERS.

VIN de Marseille—400 barriques vin rouge, marques de Bethfort, Bargasse & Co. en débarquement, à vendre par GEO. GREEN & BRO
5 juin 56, rue Gravier.

REFRIGERATEURS, aux glacières—30 assortis, convenables pour des familles, les steamers, les Hotels &c. &c. a vendre par WM. GRANT,
12 juin 28, rue de la Douane.

TABLES à manger à coulisses à vendre par WM. GRANT,
12 juin 28, Douane.

PENDULES en cuivre nouvellement inventées, allant 30 heures; mêmes pendules en bois sans sonnerie et de différents genres, garanties et à vendre par WM. GRANT,
12 juin 28, rue de la Douane.

GRAISSE—150 barils et 250 barillets graisse ferme, en magasin et à vendre par CHS. DOANE, 60, Poydras.
12 juin

JAMBON—50 barriques jambons et épaules, et 30 barriques jambons sous enveloppe, reçus et à vendre par
12 juin CHS. DOANE, 60, Poydras.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre le steamer Cherokee, sont priées de les présenter à A. C. LABATT,
[maison de Hart Labatt & Co] 8, rue des Magasins, ou à MM. COHEN, avocat,
17 juin—3f 10 j 20, Exchange Place.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires Oceano et Hindoo, du Havre, les articles suivants, savoir:

Cotonnades françaises, légères et fortes, petite et grande largeur;
Siamoises rayées et petits carreaux;
Guingams uni, rose, bleu et noir;
Indiennes et bordures à meubles, rouge, bleue et chamois.
Chales coton noir et couleur;
Mouchoirs Mock Madras et deuil;
Mouchoirs batiste, imprimés, blanc unis, brodés et riviérés;
Bretelles gomme élastique, fines et ordinaires;
Parapluies 24, 26, 28, 30, 32 et 34 pouces;
Ombrelles à franges (grande nouveauté);
Foulards pour la poche, do.
Bas de soie noire et filoselle;
Gants et mitaines filet;
Chales filet doublés en soie;
Echarpes de do;
Voiles en filet différents genres;
Chales hernanie noirs 4, 5 et 6-4;
Alépine noire;
Mousseline de laine et chalie noir;
Boutons, ganses et cordonnets, noires et couleurs (pour tailleur);
Boutons de fil, à grilles et jettés assortis de grandeurs;
Lacets fil blanc et noir;
Rubans de fil noir;
Peignes buffle, corne et écaille;
Rubans taffetas et satins, nos. assortis;
Chapeaux de paille, hommes et femmes;
Fleurs artificielles, bouquets et guirlandes;
Parfumeries assorties.
Crême de Perse, pommades, essence, eau de Cologne, poudre et savon;

Toujours en magasin, un très grand assortiment de vins de Bordeaux divers crûs, de $17 à 50 la barrique.
BENJ. LACOSTE,
19 juin 166, rue Royale, entre Conti et St. Louis

CAFE DE LA HAVANE—300 sacs café du vert, de la Havane, en magasin et à vendre par J. ROBERT & co.
19 juin 3, rue des Magasins

Le bateau à vapeur bien connu, ECHO, capt. Little, est actuellement au bout du chemin à coulisses au [illegible] prêt à recevoir du fret, et partira pour la Mobile en touchant à tous les lieux intermédiaires, mardi soir, 22 du courant, après l'arrivée des chars de 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à GINN & DUNN,
21 juin 54, rue Nlle.-Levée.

POUR LE HAVRE—Départ au 30 juin—Le beau navire neuf GOV. DAVIS, partira pour le dit port comme annoncé ci-dessus, sous le commandement du capitaine Neil. Il pourra encore prendre 200 balles de coton à fret, et offre de jolis emménagements pour quelques passagers de chambre. On peut aussi recevoir à bord un nombre limité de passagers de seconde chambre qui pourront se loger très commodément. S'adresser à bord ou en face du marché aux légumes ou à BLANCHARD, EIMER & Co.
19 juin 36, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goëlette HELEN, capitaine Boyer, partira Lundi, le 21 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & CUCULLU.
18 juin

POUR LA HAVANE—Le brick THOOBA, capitaine Powers, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Jefferson, ou à
18 juin JOHN ALEXANDER, 15, Canal.

POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier OCEANA, capitaine Wm. Hammond, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à F. PERRET, 56, rue Toulouse.
19 juin

POUR LA HAVANE—La goëlette CREOLE, capitaine Delvaille, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour fret et passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, au capitaine, ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
16 juin 56, rue de la Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—Par le fleuve Devant partir immédiatement. Le paquebot régulier EMBLEM, capitaine P. Kenney, peut prendre encore 300 barils. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord à l'extrémité de la rue Jefferson, ou à JOHN BELLOW,
16 juin No 106, Vieille Levée

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DORIC, capitaine Rentford, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour balance du fret ou passage s'adresser à
15 juin F. TIO, 56, rue Ste Anne

POUR VERA-CRUZ.
Le beau brick fin voilier FELIPE, capt. Gonzalez, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port, pour balance de fret ou passage, s'adresser à
12 juin PCO. TIO, 56, Ste Anne.

POUR BORDEAUX—Le beau navire français LA VILLE DE BORDEAUX, commandé par sa marche supérieure, partira très incessamment sous le commandement du capitaine Perrault. Pour passage et fret de 250 balles de coton, s'adresser à JOHN & D FEHRMAN,
8 juin—6 26, Bank Alley.

POUR LE HAVRE—Le Navire neuf GOV DAVIS, Capitaine Neef, partira incessamment pour le susdit port. Pour fret de 600 balles ou pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à BLANCHARD, EIMER & Co.,
8 juin 36 rue Bienville.

POUR KINGSTON, Jamaique—Le brick EMILY, capitaine Holloweil, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT,
8 juin 25 rue Gravier.

POUR MOBILE
La goëlette HORNET, partira pour ce port Pour fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
7 juin 97, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque paquebot E. MEZICK, capt. J. Garvins, ayant une partie de sa cargaison engagée et partir à presque toute sa cargaison engagée, partira promptement. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Quartier, ou à
2 juin JAS D. DENEGRE, 16, rue de la Douane

POUR LE HAVRE
Le trois mâts MARENGO, capt Gray, peut prendre encore 8 ou 10 passagers. S'adresser à bord ou à F. PERRET,
26 mai 56, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts américain St. CLAIR, capitaine Master, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus Pour balance du fret de 400 balles, ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co
27 mai 28 rue Bienville

TENTE POUR GARANTIR DES INSECTES

IL vient d'être inventé un nouvel objet appelé *tente des insectes*, qui est aujourd'hui en vente au No. 46 de la rue Saint-Charles, en face de la Bourse. Cette invention a tant d'élégance dans la forme et la construction; elle est si légère et si confortable, qu'elle doit recevoir l'approbation générale.

Pour protéger entièrement contre toutes sortes d'insectes sans encombrer le moindrement un appartement, cette tente est tout ce que l'on peut souhaiter de plus parfait. Elle procurera aux climats chauds un confort et une mollesse luxurieuse dont on sent pas susceptibles les moustiquaires. Cette tente doit être suspendue soit au plafond d'un appartement, à la branche d'un arbre ou à tout autre objet auquel on voudra la fixer, et le peut être instantanément ployée, alors elle n'occupera pas plus d'espace qu'un parapluie, et en la soulevant au plancher elle ne gênera pas plus qu'une lampe et un quinquet, un peut dans cette position, la déployer et la tendre en un instant, il ne faut guère plus d'une minute. Au lieu d'encombrer un appartement elle l'ornera, et sa construction est si simple qu'elle ne peut se déranger. On peut s'en servir soit en mangeant, assis, lisant, écrivant, dînant ou dormant, dans les maisons ou dans les comptoirs et les offices, les voyageurs peuvent en faire usage dans les voyages et les campements et dans les bateaux à vapeur. On peut en emporter soit à la campagne. On ne saurait se figurer le charme qu'il y a à dormir dans les pays chauds à moins d'avoir fait usage de ces nouvelles tentes. On peut les avoir de toutes dimensions et nuances différentes. Les ornements qu'on y ajoute peuvent les rendre les plus élégantes, qu'on peut s'imaginer. Les côtés elles ont 6 pieds 6 pouces de diamètre; 10 pieds 6 pouces d'élévation, et lorsqu'elles sont ployées elles n'ont plus que 4 pieds 6 pouces de longueur et 6 à 10 pouces de circonférence. Le prix en est de $20. Les dames devront examiner ces nouvelles tentes car elles procurent des avantages qu'elles n'ont jamais trouvés dans les moustiquaires ordinaires. C'est une des inventions les plus utiles de cette époque et avant peu elle sera généralement adoptée, et à la campagne et à la ville. La description qui précède est faite sans exagération et on ne saurait dire ce qu'il y a davantage, mais le public peut être assuré que tel c'est pas ce dans cet article, il peut s'en convaincre en les examinant au No. 46 de la rue de Chartres. 17 juin—40

AVIS est donné, par le présent, à toutes personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Aug Deyraud, d'avoir à présenter leurs titres bien en règle pour être payés, et ceux qui pourront devoir de payer entre les mains du soussigné, rue de Chartres No 181. B CADILLAN.
12 juin—6f en 10j Un des exécuteurs testamentaires.

CHANGEMENT DE DOMICILE
Cours Classique et Commercial
(Pension, demi-pension et externat.)

DIRIGE par J. F. Buffet, bachelier en lettres, ex-professeur au Collège Jefferson, et antérieurement pendant 14 ans dans les principaux colleges royaux de l'Université de France, comme en font preuve des titres bien authentiques.

Les familles de la Nouvelle Orléans et des environs sont prévenus qu'au 20 du mois de juin courant, cette institution sera transférée de l'encoignure des rues Dauphine et de Toulouse, à la maison de Mme. Vve Dupuessis, rue Bourbon, No 53, entre les rues de la Douane et Bienville. Ce superbe et spacieux local assez connu, comprenant deux corps de bâtiment et deux vastes et belles cours, est parfaitement distribué pour une maison d'éducation de plein exercice.

Les cours particuliers d'anglais, de français et de latin, aux des livres, etc, etc., continueront à avoir lieu de 5 heures du soir, pour la rétribution de $8 par mois payables d'avance. 7 juin—1, met mer

TOILE CIREE & TAPIS.

LES soussignés, afin de terminer leur commerce de Tapis, offrent leur fond en vente, aux prix suivants, pour comptant.

Toiles cirée pour planchers, d'excellente qualité et de toute largeur, à $1 12 1/2 cents la varde, carrée.
Superbes tapis anglais à $1 la varde.
Tapis de Bruxelles, la yarde $1 50.
Baise de toutes qualités
PEET & NORTH,
19 juin 12, rue de Chartres

DOMESTIQUE A LOUER.
ON demande à louer un bon domestique de maison. S'adresser au no. 111 de la rue Tchoupitoulas. 9 juin

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No. 6—600 pièces rubans taffetas No 6 pour chapeaux d'hommes, à vendre par LORNE & FROIS.
4 mai 21, rue de Chartres.

SUCRE—80 boucauts sucre en débarquement, et à vendre par F. J. PAVY & Co.
27 mai 24, rue Gravier

THE—50 caisses thé imperial,
40 do do Hyson.
200 paquets de cassia,
en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par MERLE, SEYLLE & Co,
12 juin 30, Commune

AVIS.—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841.
J. F. DU GAREY,
17 mai—2m. Trésorier de la 3me Municipalité

BOTTES, souliers et brodequins—107 caisses par le Badger, à vendre par R. O HOBBS,
10 juin 12, rue de la Douane

CAFE—800 sacs excellent café de Rio, à vendre par
19 juin BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier

GRAISSE—1500 barillets en magasin et a vendre par
19 juin BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

HARICOTS—30 barils haricots blancs a vendre par
19 juin BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier

PORC—300 barils a l'inspection, mess, prime, M. O prime à vendre par
19 juin WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

THE impérial et poudre à canon à vendre par
19 juin WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

TRAITES sur New York, à 60 jours de vue à vendre par
19 juin WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

GRAISSE—200 barillets à vendre par
19 juin WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

LETTRES de change sur Londre à vendre par
19 juin CLASON & VLES, 47 Chartres.

JAMBONS sous enveloppe—20 boucauts jambons préservés au sucre, à vendre par R. GRONINO & Co.
19 juin

MOUSSELINE Suisse en couleur, à vendre à bas prix, pour clore une consignation par
19 juin HERBAULT FRERE, 78 Bienville.

LES soussignés ont reçu un nouvel envoi de poudre à tirer, marques Eden Parkins FFF & FF qu'ils offrent à vendre en lots à la convenance des acheteurs.
19 juin HERBAULT FRERE, 78 Bienville.

SAVON et Cloux—800 caisses savon de New-York et de Boston; aussi, 1000 barillets cloux, à vendre par
19 juin HENRY FULLER, 42, Poydras.

CHANDELLES de suif et Verdegris—65 caisses chandelles de suif; et quelques caisses verdegris, à vendre à bas prix par HENRY FULLER,
19 juin 42, rue Poydras

GRANDS CLOUX—100 barriques, à vendre par
19 juin HENRY FULLER, 42, Poydras.

HUILE de baleine, mélangée et de poisson 3000 gallons huile de baleine, pure; 1700 de huile mélangée, 500 do huile de poisson, en barils et à vendre par
19 juin HENRY FULLER, 42, Poydras

CLOUX—120 barillets cloux de 4 a 10, à la livre, à vendre par CONVERSE & Co.
19 juin 55, Nouvelle Levée.

MAIS—350 sacs mais blanc, en magasin et à vendre par
19 juin CONVERSE & Co. 55, Nouvelle-Levée.

JAMBONS sans enveloppe—10 boucauts, à vendre par CONVERSE & Co.
19 juin 55, Nouvelle-Levée.

FARINE de mais, séchée au four—20 barils, à vendre par CONVERSE & Co.
19 juin 55, Nouvelle Levée.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE ENVIRON DEUX MILLE LIVRES DE VIEUX CARACTERES D'IMPRIMERIE, en caisses; ce métal est excellent pour les moulins à coton et autres machines où l'on est obligé d'employer un métal plus dur que le plomb

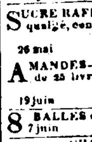

DETENU à la geôle de St. Jean-Baptiste, le nègre nommé JOHN, appartenant à Mr Thompson Bayou Lafourche, près le canal. Ce nègre à toute la physionomie d'un nègre africain.

Aussi—Un griffe nommé HENRY, disant appartenir à Mr Johnson de la rivière Rouge. Ce griffe est maigre, de cinq pieds six pouces, et ne parle qu'anglais

Les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 22 mai 1841.

26 mai—4fp A. LUMINAIS, shérif

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus riches, fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public. C. L SEIXAS
21 déc—6m

JACONATS Français, reçu par le Caledonia Brander—3 caisses nouveaux dessins, à vendre par FRED. BOUIS,
25 av 166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR McNAIR & Co

IL sera vendu mercredi le 23 courant, à l'extrémité de la rue du Canal,
5 voitures et un lot de wagon, de charrettes, et de roues en bois entièrement neuves. 21 juin

PAR E. TASTET.
54, rue Toulouse.

IL sera vendu aujourd'hui 21 courant, à 10 heures, au dépot de M. Pons, rue des Magasins, entre les rues Notre Dame et Girod,
Un lot de tabac avarié par le feu et l'eau. 21 juin

PAR A. L. FERNET.
Vin Supérieur.

IL sera vendu, mercredi prochain, le 23 du courant, à 10 heures, au magasin de Vincent et de Feriet, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis,
Environ 55 douzaines de vin de Sherry, Madeira et d'Oporto, importés par le navire Ambassador en 1837.
La vente est positive pour clore une consignation en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions comptant. 21 juin

Vente de syndic continuée
PAR BENJAMIN KENDIG.

IL sera vendu à l'encan, lundi le 19 juillet prochain, à midi, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 28 avril 1841, et à la requête de Patrick Ward, seul syndic des créanciers de Patrick Ward, les terres ci-dessous décrites savoir:

Cinq certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans cet Etat désignés par les numeros 12, 13, 14, 18 et 19 de l'î. t. A. sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springhet, voyers, daté du 3 janvier 1830 et déposé dans l'étude de Jos. B. Marks, notaire public.

Les lots 12, 13 et 14 contigus mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Napoléon sur 135 pieds de profondeur, et les lots 18 et 19, contigus, ont chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur 117 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 juin

PAR G. BARNETT, Sh[illegible]

CONFORMEMENT aux provisions d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé un acte pour pourvoir à la vente des dépendances, et à la création d'un fonds d'amortissement, approuvé le 9 mars 1841, et en vertu d'un ordre du trésorier de l'Etat, il sera vendu, samedi le 26 juin 1841 à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous décrites savoir

1o. Une portion de TERRE établie en SUCRERIE, située sur la rive gauche du Mississipi, dans la paroisse St. Jacques, à 56 lieues environ au dessus de la Nouvelle-Orléans, ayant 12 arpents de face au fleuve sur le Mississipi, sur 80 arpents de profondeur, bornée sur la ligne d'en haut par la propriété de Joseph Landry, fils, et sur la ligne d'en bas par les terres de feu Alexander Chapda, (la réserve seulement d'un lot de terre mesurant un demi arpent de façade au fleuve, sur environ 4 arpents de profondeur possédé par Madame François Duchamp le propriétaire dudit lot, laquelle réserve est séparée par l'acte de vente passée pardevant le sieur J. F. Dauphin) ensemble avec la sucrerie, les bâtisses et améliorations qui sont dessus

2o. Les Esclaves suivants savoir: Warwick, âgé d'environ 30 ans, Jeffrey âgé de 28 ans, Stephen âgé de 26 ans, Big Stephen âgé de 35 ans; Henry âgé de 30 ans, Louise âgée de 30 ans, Nancy âgée de 30 ans, et ses deux enfants; Dinah âgée de 24 ans avec ses deux enfants; Charlotte âgée de 22 ans, Polly âgée de 21 ans, Anthis âgée de 30 ans.

Neuf chevaux, cinq bœufs, ustensiles d'agriculture, une locomotive achetée de la Banque de Carrollton et qui doit être livrée sur l'habitation.

Conditions—La terre y sera à un crédit de 1, 2, et 3 ans, les esclaves à un crédit de 1 et 2 ans, et les autres propriétés pour du comptant. Les billets qui seront fournis pour la terre et les esclaves porteront un intérêt à raison de 5 p/o par an à partir du jour de la vente, endossés à sa satisfaction, faits payables à la Banque des Royaume à la Nouvelle-Orléans et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

Les actes de vente par devant A Doratè, notaire public, aux frais des acquéreurs 29 mai

PAR E. TASTET.
54 rue Toulouse.
James Modica contre ses créanciers.

IL sera vendu lundi le 21 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane portant la date du 9 juin 1841 et sous la direction de J. Modica, syndic de ses créanciers, la propriété suivante par lui abandonnée à ses créanciers savoir

Un certain lot de terre situé au bayou Lafourche, à environ un mille de Donaldsonville, mesurant 100 pieds de face au bayou sur 160 pieds de profondeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison de résidence en briques, entrepôt, etc.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque.

L'acte de vente pardevant Paul Bartue, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 juin

PAR P. F. TRICOU.
Vente de syndic.

IL sera vendu le 15 juillet 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 1er juin 1841, et sous la direction du syndic de Honoré Baptiste Juzan et de Urbain Leroy, les propriétés ci-après décrites, cédées par les susdits insolvables à leurs créanciers, savoir.

1o. Un Lot de Terre situé au faubourg Marigny, rue de l'Union, no. 45 entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant en pieds français, 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 140 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Henri Fischer et de l'autre par celle de Narcisse Baylis, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

2o. 17 Lots de Terre situés dans le devant présenté Bisot, et compris dans l'îlet no. 41, d'après un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la Première Municipalité, le 11 juin 1841, lesquels lots mesurent, savoir:

Le no. 1 faisant face à la rue Troisième, mesure 26 pieds, 7 pouces 1 ligne 42 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, 104 pieds 8 pouces 8 lignes sur un côté et 101 pieds 4 pouces 4 lignes sur l'autre

Le no. 2, mesure, à la même rue, 25 pieds, 7 pouces 3 lignes, 32 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 101 pieds 4 pouces 4 lignes sur un côté et 101 pieds 5 pouces 8 lignes sur l'autre.

Les nos 3, 4, 5, 6, 7, et 9, faisant face à la rue Toulouse, mesurent chacun 25 pieds 1 ligne de face à la dite rue, sur 100 pieds de profondeur

Le no. 8, formant encoignure des rues Troisième et Toulouse, et le no. 9, des rues Toulouse et Van Buren.

Le no. 10, mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes face à la rue Van Buren, 101 pieds 6 pouces 4 lignes sur un côté, 101 pieds 10 pouces 4 lignes sur l'autre, et 60 pieds 7 pouces 4 lignes dans le fond.

Les nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, mesurent chacun 30 pieds 2 lignes de face au chemin du Canal [illegible] sur une profondeur de 100 pieds. Le no 11 formant l'encoignure de la rue Van Buren et du chemin du Canal Carondelet, et le no. 17, formant l'encoignure de la rue Troisième et du chemin du Canal Carondelet.

3o. Un demi lot de Terre situé au faubourg Washington, district Lafourche, faisant partie de l'îlet no. 4, sur le plan dressé par J. Pilié, voyer, le 30 septembre 1836 et déposé en l'étude de C. F. Clerk le dit demi lot, ayant en mesure anglaise, 10 pieds 1 pouce de face à la rue Delord, 132 pieds 6 pouces de profondeur sur un côté, 134 pieds 8 pouces de face à la rue Bienvenu, et 131 pieds 4 pouces de face à la rue Delord.

4o. La moitié indivise d'un îlet de terre situé à Marly Town, sur la rivière Amite paroisse Livingston, ou cet Etat désigné par le no 10, sur un plan fait par N Fillieux le 10 juin 1835, et déposé en l'étude de Louis T Caire, notaire. Le dit îlet contient douze lots mesurant en anglais 300 pieds de face à chacune des rues Madison et Jackson, et 200 pieds 6 pouces à chacune des rues Washington et Columbia.

5o. Deux Lots de Terre situés à Biloxi, dans le comté de Hancock, Etat du Mississipi, désignés par les nos. 15 et 16 sur un plan dressé par B. Bowens, et déposé en l'étude de Jos. B. Marks.

6o. [illegible] lots de terre situés à Jefferson City paroisse St. Tammany, désignés par les nos. [illegible] sur un plan [illegible] vendre 1836 et déposé en l'étude de Wm Boswell. Le dit [illegible]

7o. Les deux tiers indivis de titres à 10 portions de terre au Texas, contenant chacun 3618 acres anglais, en tout 6,150 acres, sans garantie de titres quelconque, conformément à la vente qui en fut faite par les pétitionnaires vendus à New York par la compagnie appelée "New Arkansas and Texas Land Company." Les titres et certificats de cette portion de terre [illegible]

8o. [illegible]
Nelson, nègre âgé d'environ 42 ans.
Jacques, do 23 ans.
Betsey, négresse de 20 ans.
10 fractions de la Compagnie du Rail Road du Golfe du Mexique, sur lesquelles $370 ont été payés.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs et la susdite vente, aussi aux frais des acquéreurs.
14 juin—3f 14, 21, 28 juin 9 et 15 juil

PAR J. A. BEARD & Co
Vente de syndic

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, portant la date du 15 décembre 1840, il sera vendu à l'encan lundi, le 21 juin prochain, à l'Arcade Banks, à midi, les propriétés suivantes abandonnées par Buchanan Hagan à ses créanciers

La moitié indivise de 4 lots de terre au faubourg Ste. Marie désignés par les nos. 3, 4 et 5 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, du Cirque et Philippa.

Le lot no. 2 mesure 22 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Gravier sur 90 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur

Le lot no. 3 mesure 22 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Gravier sur 90 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur

Les lots nos. 4 et 5 mesurent chacun 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier sur 60 pieds de profondeur, le lot no 5 formant l'encoignure des rues Gravier et du Cirque.

Les actes de vente par devant Wm. Y. Lewis, notaire public.

Conditions comptant. 1a mai—4

D. M. Hughes contre ses créanciers et les créanciers de Hughes & Co
PAR J. A. BEARD & Co

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 17 novembre 1836, il sera vendu à l'encan mercredi le 23 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par les insolvables à leurs créanciers, savoir.

1o. La moitié indivise de 21 îlets de terre situés au faubourg Montreuil et désignés sur un plan du dit faubourg, dressé le 6 juin 1831 et déposé dans l'étude de Octave de Armas, not. pub., savoir:

Le no. 29, 6 lots; no. 29, 12 lots; no. 30, 6 lots; no. 31, 6 lots; no. 32, 4 lots; no. 33, 6 lots, no. 34, 6 lots; no. 35 6 lots, no. 36, 6 lots; no. 37, 6 lots; no. 38 12 lots; no. 39, 6 lots; no. 40, 6 lots, no. 41, 12 lots, no. 42, 6 lots, no. 43, 6 lots, no. 44, 12 lots, no. 45, 6 lots; no. 46, 6 lots; no. 47, 6 lots et no. 48, 6 lots.

2o. Deux lots situés à la Passe Christiane comté de Hancock, Etat du Mississipi désignés sur le plan dressé par L. Surgi, architecte le 6 juin 1836, et déposé dans l'étude de L. D. McCay, not. pub., par les nos. 44 et 46. Le lot no 45 a un demi arpent de façade au Golfe du Mexique, sur huit arpents et cent trente pieds de profondeur sur le côté d'en bas, et le lot no 46 contient huit arpents de profondeur avec environ 3 arpents de front sur la ligne de derrière. Le dit lot no 46 distingue au précédent les mêmes dimensions.

Conditions—Pour les propriétés du faubourg Montreuil 1-6 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour les propriétés de la Passe Christiane, l'acheteur se chargera du paiement de $9... et [illegible] portant intérêt à partir du 14 décembre 1837; 1-3 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant F. Grima, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai

PAR P. F. TRICOU.
Charles Royer contre ses créanciers et les créanciers de Charles Royer et Victor Labatut.

IL sera vendu le lundi 21 juin, à 10 heures A. M., précises, rue Royale entre Toulouse et St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 1 juin 1841, et à la requête du syndic, les objets ci-après, abandonnés à ses créanciers, savoir:

Vins rouge et blanc en barriques et demi-barriques du château Margaud, Lafitte, et Barsac, &c. en caisses de 12 et de 24 1/2 bouteilles

Vin de Champagne et paniers de 12 bouteilles et 24 1/2 bouteilles.

Fruits assortis au jus et à l'eau-de-vie, liqueurs, anisette, guignolet.

Vinaigre en dames jeannes, bouchons, un bureau etc.

Conditions—Jusqu'à cent piastres comptant, de $100 à $200, 60 jours et au-dessus de $200, trois mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic.

Il sera procédé immédiatement après la vente des marchandises, à l'adjudication du bail, jusqu'au 31 octobre prochain, de deux magasins à rez de chaussée de la rue Royale servant d'entrepôt à Charles Royer, à un à $ 0 par mois. Conditions Comptant.

Le même jour à 6 heures précises P. M. il sera vendu par le même encanteur, rue des Marais entre Ste Anne et Dumaine, les meubles abandonnés par Charles Royer à ses créanciers
Conditions—comptant. 9 juin—3f—9, 14, et 21

AVIS DE SYNDIC.

TOUTES les personnes qui devaient à la faillite de Wm. Sanders, sont requises de régler avec le soussigné d'ici au 30 juillet prochain, et toutes les personnes qui ont des réclamations contre la dite faillite, sont comme créanciers privilégiés ou non, de présenter leurs comptes, attendu qu'un tableau sera enregistré le 31.
R. CLARK, syndic.

P. S. Toutes communications qui auront à faire pourront être laissées au bureau de J. A. Beard & Co No. 68, rue de la Commune &c. 11 juin—5 &c 16j

CIGARRES DE PRINCIPE—80 milliers en magasin et à vendre par J. ROBERT & co.
19 juin. 3, rue des Magasins.